

sur&tis

technologies ingénierie services

NOUVEAU

UN « BLOC » DE FORMATION POUR MAITRISER LA DEMARCHE D'ASSERMENTATION JUDICIAIRE DES PERSONNELS HLM

2023



Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BLOC FORMATION ASSERMENTATION

Un programme en 3 « briques », dissociables, et en classe virtuelle

Séminaire
1

La conduite du projet assermentation

Le premier séminaire répond à la question : l'organisme doit-il s'engager ou non dans la démarche d'assermentation ? Si oui, selon quelle méthode et quelles étapes ?

Séminaire d'une demi-journée s'adressant aux managers : direction RH et formation, direction de proximité, gestion locative et sociale, référents tranquillité-sûreté :

Objectifs :

- ▶ bien comprendre les fondements, enjeux et champ d'application de l'assermentation ;
- ▶ tirer les enseignements des premiers retours d'expériences ;
- ▶ être en mesure de communiquer (au CA, au CSE, aux salariés) sur les questions sensibles qui se posent (exposition aux risques, impact sur les fiches de poste, volontariat, compétences et profils requis) ;
- ▶ les étapes de la demande et les prérequis : l'organisation en interne, les territoires d'application, la relation Justice-Police-Préfecture.

Séminaire
2

Formation des personnels candidats à l'assermentation

Le deuxième séminaire constitue la formation obligatoire pour obtenir l'agrément préfectoral. Cette formation est réglementée par un arrêté interministériel, son contenu est imposé par ce texte :

- ▶ 10 heures de formation, soit 1,5 jour ;
- ▶ Un contenu juridique, assez théorique que Sur&tis adapte aux réalités de l'environnement habitat collectif ;
- ▶ Un contrôle de connaissances pour la délivrance du certificat de formation, pièce constitutive du dossier de demande d'agrément individuel.

Séminaire
3

Formation complémentaire pratique et opérationnelle pour les personnels déjà assermentés ou en cours d'assermentation

- ▶ Le troisième séminaire d'une durée d'une journée est conçu sur la base de d'exercices pratiques ;
- ▶ nécessaire pour permettre aux participants d'apprendre à rédiger des procès-verbaux dans les situations-types les plus fréquemment rencontrées ;
- ▶ formation à suivre après la formation obligatoire et réglementée (séminaire 2), pendant les délais administratifs de la procédure d'agrément et de prestation de serment.

BLOC FORMATION ASSERMENTATION

■ **Dates :**

- ▶ Séminaire 1 : la conduite du projet assermentation
 - mardi 7 février 2023 – 9h30-12h30
 - Jeudi 8 juin 2023 – 9h30-12h30

- ▶ Séminaire 2 : la formation réglementaire pour les candidats à l'assermentation
 - Mercredi 15 mars 2023 : 9h30-17h30 et jeudi 16 mars 2023 – 9h30-12h30
 - Mardi 20 juin 2023 : 9h30-17h30 et mercredi 21 juin 2023 – 9h30-12h30.

- ▶ Séminaire 3 : la formation complémentaire, pratique et opérationnelle pour les personnels déjà assermentés ou en cours d'assermentation
 - Mardi 27 juin 2023 : 9h30-17h30
 - Jeudi 23 novembre 2023 : 9h30-17h30.

■ **Tarifs**

- ▶ Séminaire 1 : 260 €/HT, soit 312 €/TTC.
 - ▶ Séminaire 2 : 780 €/HT, soit 936 €/TTC.
 - ▶ Séminaire 3 : 520 €/HT, soit 624 €/TTC.
-
- Bulletin d'inscription joint.

 - Communication des programmes détaillés sur demande : contact@suretis.com



7, place Corneille
92100 Boulogne-Billancourt

01 84 17 38 60

contact@suretis.com

www.suretis.com